



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question au Gouvernement n° 2015

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Alain Cousin.

M. Alain Cousin. Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, à la demande insistante des autorités de Guernesey, le gouvernement britannique a signifié aux autorités françaises la remise en cause du *modus vivendi* d'août 1994 réglementant l'activité de la pêche dans les îles anglo-normandes.

Depuis 1839, la zone de l'Étaq de Sercq relève du régime dit de la baie de Granville, qui garantit les droits de pêche français autour de Jersey. Un accord malheureux signé hélas ! par le gouvernement français en 1992 a remis en cause ces accords séculaires et met en danger l'activité de la pêche dans cette région bretonne et normande, et plus particulièrement en baie de Granville.

Monsieur le ministre, dans un courrier que vous avez adressé il y a quelques jours à M. Malcolm Rifkind, votre homologue britannique, vous avez réclamé une réponse des autorités de Guernesey aux dernières propositions françaises en date du 7 octobre. Le rejet de celles-ci risque de conduire à des réactions violentes des professionnels français, qui n'hésiteront pas notamment à empêcher le débarquement de la pêche guernesiaise dans nos ports. Qu'avez-vous obtenu du gouvernement britannique ?

Sur ce dossier difficile, que vous et votre collègue Philippe Vasseur, en charge de la pêche, connaissez parfaitement, je sais votre détermination et donc celle du Gouvernement. Je vous demande donc ce que vous comptez faire pour éviter à la veille de l'échéance ultime du 1er décembre ce que la presse appelle déjà «la guerre des îles anglo-normandes». (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur Cousin, vous évoquez une très vieille affaire. Un premier accord remonte, je crois, à 1836. Plus récemment, en 1994, a été défini un *modus vivendi* qui reconnaissait clairement les droits de pêche des navires français, notamment dans cette zone très précise qu'on appelle l'Étaq de Sercq.

Il y a quelques jours, le 12 novembre dernier, le gouvernement britannique a effectivement dénoncé l'accord de 1994, remettant ainsi en cause ce *modus vivendi*. Quarante-huit heures après, Hervé de Charette a écrit à son homologue britannique, M. Malcolm Rifkind, pour lui dire que nous n'acceptons pas cette dénonciation et le mettre en garde sur les risques de tension découlant de cette situation. Nous attendons une réponse à cette lettre du 14 novembre qui contenait diverses propositions convenables, me semble-t-il, pour les deux parties.

M. Pierre Mazeaud. Lesquelles ?

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Ce point figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion bilatérale sur le régime de pêche dans la baie de Granville, qui se tiendra au mois de janvier prochain. L'accès des pêcheurs français à l'Étaq de Sercq ne saurait être remis en cause.

M. René Couanau. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Nous n'accepterons pas, monsieur Cousin, que les navires de pêche français soient exclus de cette zone, soyez-en assuré. Mais ce qui est plus important encore, c'est que le gouvernement britannique mesure bien la détermination du gouvernement français. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

## Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Alain Cousin.

M. Alain Cousin. Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, à la demande insistante des autorités de Guernesey, le gouvernement britannique a signifié aux autorités françaises la remise en cause du *modus vivendi* d'août 1994 réglementant l'activité de la pêche dans les îles anglo-normandes.

Depuis 1839, la zone de l'Étaq de Sercq relève du régime dit de la baie de Granville, qui garantit les droits de pêche français autour de Jersey. Un accord malheureux signé hélas ! par le gouvernement français en 1992 a remis en cause ces accords séculaires et met en danger l'activité de la pêche dans cette région bretonne et normande, et plus particulièrement en baie de Granville.

Monsieur le ministre, dans un courrier que vous avez adressé il y a quelques jours à M. Malcolm Rifkind, votre homologue britannique, vous avez réclamé une réponse des autorités de Guernesey aux dernières propositions françaises en date du 7 octobre. Le rejet de celles-ci risque de conduire à des réactions violentes des professionnels français, qui n'hésiteront pas notamment à empêcher le débarquement de la pêche guernesiaise dans nos ports. Qu'avez-vous obtenu du gouvernement britannique ?

Sur ce dossier difficile, que vous et votre collègue Philippe Vasseur, en charge de la pêche, connaissez parfaitement, je sais votre détermination et donc celle du Gouvernement. Je vous demande donc ce que vous comptez faire pour éviter à la veille de l'échéance ultime du 1<sup>er</sup> décembre ce que la presse appelle déjà «la guerre des îles anglo-normandes». (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur Cousin, vous évoquez une très vieille affaire. Un premier accord remonte, je crois, à 1836. Plus récemment, en 1994, a été défini un *modus vivendi* qui reconnaissait clairement les droits de pêche des navires français, notamment dans cette zone très précise qu'on appelle l'Étaq de Sercq.

Il y a quelques jours, le 12 novembre dernier, le gouvernement britannique a effectivement dénoncé l'accord de 1994, remettant ainsi en cause ce *modus vivendi*. Quarante-huit heures après, Hervé de Charette a écrit à son homologue britannique, M. Malcolm Rifkind, pour lui dire que nous n'acceptons pas cette dénonciation et le mettre en garde sur les risques de tension découlant de cette situation. Nous attendons une réponse à cette lettre du 14 novembre qui contenait diverses propositions convenables, me semble-t-il, pour les deux parties.

M. Pierre Mazeaud. Lesquelles ?

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Ce point figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion bilatérale sur le régime de pêche dans la baie de Granville, qui se tiendra au mois de janvier prochain. L'accès des pêcheurs français à l'Étaq de Sercq ne saurait être remis en cause.

M. René Couanau. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Nous n'accepterons pas, monsieur Cousin, que les navires de pêche français soient exclus de cette zone, soyez-en assuré. Mais ce qui est plus important encore, c'est que le gouvernement britannique mesure bien la détermination du gouvernement français. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Cousin Alain](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2015

**Rubrique :** Pêche maritime

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 novembre 1996, page 7629

**Réponse publiée le :** 28 novembre 1996, page 7629

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 novembre 1996